

APPROCHE DEFINITIONNELLE

L'inclusion financière désigne la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à une gamme de produits et de services financiers, telle que les transactions, les paiements, l'épargne, le crédit et l'assurance. Ces services doivent être abordables, utiles, adaptés aux besoins des utilisateurs et fournis par des prestataires fiables et responsables (Banque Mondiale, 2021).

BCEAO (2022) définit l'inclusion financière comme l'accès permanent des populations à une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, à des coûts abordables, et utilisés de manière effective

L'inclusion financière est l'ensemble des dispositifs mis en place pour lutter contre l'exclusion bancaire et financière. Elle englobe toute une gamme de produits et services financiers et non financiers rendus accessibles aux populations pauvres (ADA Microfinance, 2022).

Définition synthétique : L'inclusion financière désigne l'accès universel et permanent des individus et des entreprises à une gamme diversifiée de produits et services financiers, tels que les transactions, les paiements, l'épargne, le crédit et l'assurance. Ces services doivent être abordables, adaptés aux besoins des utilisateurs, et fournis par des prestataires fiables et responsables (OFÉ, 2024).

Références bibliographiques

[Inclusion financière : un aperçu mondial](#)

[Rapport Annuel Inclusion Financière 2022 - BCEAO](#)

[46e midi de la microfinance et de l'inclusion financière - ADA Microfinance](#)

MOTS-CLES OU CONCEPTS OPERATOIRES

Accès aux services financiers

L'accès aux services financiers de base inclut l'accès à un compte courant, au crédit, à une assurance et à un produit d'épargne. Cela implique une accessibilité universelle à une large gamme de services financiers adaptés, à des coûts abordables pour tous les ménages et entreprises.

Utilisation effective et efficiente

L'inclusion financière nécessite une utilisation effective, efficace et efficiente des services financiers par les populations. Elle vise à ce que les gens puissent tirer parti des opportunités commerciales, investir dans l'éducation, épargner pour la retraite et se protéger contre les risques.

Accessibilité-prix

L'accessibilité prix fait référence à la capacité des populations, en particulier celles à faible revenu, à obtenir des services financiers à des coûts abordables. Cela inclut non seulement le prix des services eux-mêmes, mais aussi les frais associés, tels que les coûts de transaction, les frais de tenue de compte, et d'autres charges qui pourraient dissuader l'utilisation de ces services.

METHODES DE CALCUL DES DONNEES

L'indice composite de l'inclusion financière est construit à partir des trois indicateurs suivants : accès aux services financiers, utilisation des services financiers, et accessibilité-prix des services financiers.

1. Indicateurs d'accès aux services financiers

| Indicateurs | Mesure |
|---|---|
| 1.Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd) | (Nombre total de points de services financiers/population adulte) *10.000 |
| 2.Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg) | (Nombre total de points de services financiers/superficie totale) *1.000 km ² |
| 3.Taux de pénétration démographique des services de monnaie électronique (TPDSME) | (Nombre de points de services de monnaie électronique /population adulte) *10.000 |
| 4.Taux de pénétration géographique des services bancaires (TPGSB) | (Nombre de points de services bancaires/superficie totale) *1.000 km ² |
| 5.Taux de pénétration géographique des services de microfinance (TPGSM) | (Nombre de points de services de microfinance/superficie totale)*1.000 km ² |
| 6.Taux de pénétration géographique des services de monnaie électronique (TPGSME) | (Nombre de points de services de monnaie électronique/superficie totale) *1.000 km ² |
| 7.Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg) | (Nombre total de points de services financiers/superficie totale) *1.000 km ² |

2. Indicateurs d'utilisation des services financiers

| Indicateurs | Mesure |
|--|--|
| 1.Taux d'utilisation des services bancaires (TUSB) | Nombre de personnes physiques titulaires de compte de dépôt ou de crédit dans les banques/ population adulte |
| 2.Taux de bancarisation strict (TBS) | Nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les banques, les services postaux, les caisses d'épargne et le Trésor / population adulte |
| 3.Taux d'utilisation des services de microfinance (TUSM) | Nombre total de personnes physiques titulaires de comptes dans les institutions de microfinance / population adulte) |

| | |
|--|--|
| 4.Taux de bancarisation élargi (TBE) | Nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt ou de crédit dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les SFD / population adulte) |
| 5.Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (base comptes ouverts) | Nombre de personnes physiques titulaires de comptes de monnaie électronique auprès des EME, des banques émettrices de monnaie électronique et d'autres institutions financières / population adulte |
| 6.Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (base comptes actifs) | Nombre de personnes physiques titulaires de comptes de monnaie électronique actifs auprès des EME, des banques émettrices de monnaie électronique et d'autres institutions financières / population adulte |
| 7.Taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) | (Nombre total de points de services financiers/superficie totale) *1.000 km ² |

3. Indicateurs d'accessibilité-prix des services financiers

| Indicateurs | Mesure |
|--|--|
| 1.Taux d'intérêt nominal des dépôts au niveau des banques (TINB) | |
| Taux d'intérêt réel des dépôts au niveau des banques | Taux d'intérêt nominal des dépôts au niveau des banques – taux d'inflation en moyenne |
| 2.Taux d'intérêt nominal des crédits au niveau des banques | |
| Taux d'intérêt réel des crédits au niveau des banques | Taux d'intérêt nominal des crédits au niveau des banques – taux d'inflation en moyenne |
| 3.Indice synthétique d'inclusion financière | sommes de plusieurs indicateurs qui prend en compte les trois dimensions de l'inclusion financière à savoir l'accès, l'utilisation et l'accessibilité-prix |

SOURCES DE DONNEES

Trois bases de données ont été mobilisées pour la constitution des données sur l'insertion professionnelle.

Organisation internationale du Travail (OIT)

<https://ilostat.ilo.org/data/#>

Centre de croissance et de développement de Groningue

<https://dataverse.nl/dataset.xhtml?persistentId=doi:10.34894/QT5BCC>

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)

<https://unctadstat.unctad.org/datacentre/>